
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-102 DU 04 MARS 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2014-037 du 29 janvier 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle Chargé du Dialogue Social ;
- Vu** le décret n° 2008-438 du 28 juillet 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) ;
- Vu** le décret n° 91-45 du 25 février 1991 portant création d'un établissement public de l'Etat dénommé INFOSEC et le décret n° 2002-397 du 06 septembre 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** la Convention Cadre signée le 9 juillet 1976 entre le Gouvernement béninois et la Fondation Friedrich Naumann de la République d'Allemagne ;
- Vu** les dispositions de l'Avenant à la Convention de Coopération signé entre la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann pour la période de 1989 à 1991 ;



- Vu** la délibération de la session ordinaire du Conseil d'Administration de l'INFOSEC en sa séance du 10 octobre 2014 ;
- Vu** l'avis du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Sur** rapport du Ministre du Travail, de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et Institutionnelle ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2015,

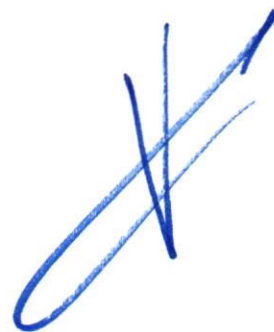
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) tel qu'il est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

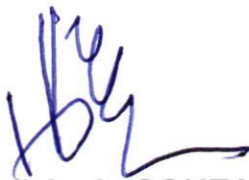
Fait à Cotonou, le 04 mars 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

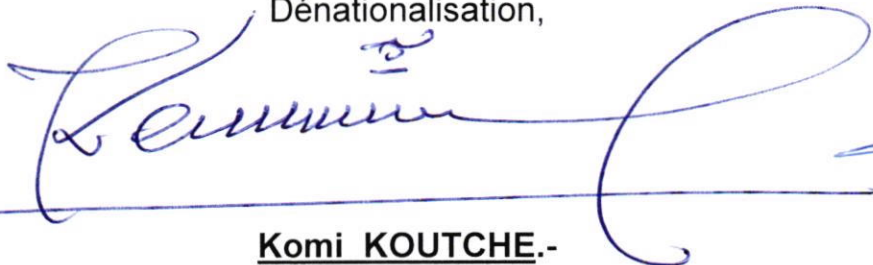
Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,



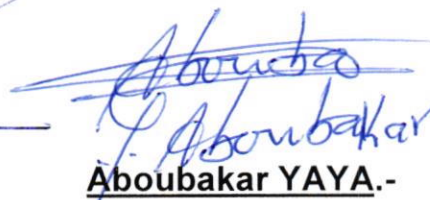
Marcel A. de SOUZA

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique, de la Réforme Administrative
et Institutionnelle,



Komi KOUTCHE.-



Aboubakar YAYA.-

Ampliatiions:

PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - HCJ : 1 - MEFPD : 4 - MTFPRAI : 4 - MDAEP - Autres
Ministères : 24 - SGG : 4 - DGAE-DGCPE : 2 - DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI : 5 - INFOSEC : 1 - BN-
DAN-DLC : 3 - GCONB-DGCST-INSAE : 3 - UAC-ENAM-FADESP : 3 - UNIPAR-FDSP : 2 - JORB : 1